

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2017

Le jeudi 2 février 2017 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni salle des réceptions, en présence de M. Daniel JANSSENS, Maire

17/07 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) indique que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat qui présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur la loi des finances 2017 promulguée le 30 décembre 2016.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE

Après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint + 1,3 % en 2015 après + 0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014.

La reprise se confirmerait en 2016 et en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années. Ce scénario de croissance est identique à celui du Programme de stabilité.

L'activité resterait toutefois pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016 (en lien notamment avec les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne).

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2017 confirment l'engagement d'un retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB l'an prochain, conformément à l'objectif fixé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019. Après 3,5 % en 2015, le déficit s'établirait à 3,3 % du PIB en 2016 puis 2,7 % du PIB en 2017.

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, de 3,5 Md€ en 2015 et de 3,3 Md€ en 2016, se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la Loi des Finances Initiale (LFI) pour 2016.

Les concours financiers de l'Etat

Baisse des concours financiers

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2016, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2017 est fixé actuellement à **30.892** milliards d'euros.

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir depuis 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Le dispositif prévoit que le prélèvement sera opéré par minoration :

- de la dotation forfaitaire des communes
- de la dotation d'intercommunalité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- ...et si le prélèvement excède ces dotations, il portera à titre complémentaire sur les compensations d'exonération de l'Etat puis sur les produits fiscaux.

Le dispositif dispose que la minoration est répartie « entre les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles ».

En conséquence, un pourcentage de réduction unique est appliqué aux recettes réelles de chaque commune et le montant ainsi déterminé est retranché de la DGF calculée selon des règles par ailleurs inchangées.

La référence aux « derniers comptes de gestion disponibles » permet d'envisager pour 2017 la prise en compte des comptes administratifs 2015. Si tel était le cas, les taux applicables (indicatifs) seraient de 0.94 % pour les communes (contre 1.87 % en 2016).

Pour WAMBRECHIES, si l'on se base sur les recettes réelles de fonctionnement 2015, la perte de DGF serait de l'ordre de 100 000 €.

Autres mesures concernant la DGF

- suppression de la réforme de la DGF qui devrait faire l'objet d'un texte spécifique.

- un taux de minoration, estimé à 39 %, sera appliqué sur la partie des compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, afin de respecter la norme d'évolution « zéro valeur » des concours financiers de l'Etat aux collectivités.
- le complément de garantie des communes sera de nouveau écrié, le nouveau seuil est fixé à 1% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) au lieu de 3 % de la DGF de l'année précédente, avec pour limite que la ponction ne peut générer une DGF négative.
- l'augmentation des dotations de péréquations (Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et Dotation de Solidarité Rurale) est fixée à + 360 M€.
- réforme de la DSU par la réduction du nombre de communes éligibles parmi celles de plus de 10 000 habitants (668 villes au lieu de 751), ramené à deux tiers au lieu de trois quart actuellement, par la suppression de la DSU-cible (rang 1 à 250) qui sera désormais répartie sur toutes les villes, par la modification de la composition de l'indice DSU mis en œuvre pour identifier les communes éligibles.
- maintien de la Dotation Nationale de Péréquation qui devait disparaître au profit de la DSR et de la DSUCS.

Les autres mesures

Les principales mesures fiscales de la loi des finances 2017 sont entre autres :

- le Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) est porté à 1,2 milliard d'euros
- augmentation de la Dotation Politique de la Ville (DPV) de 100 à 150 M€
- maintien du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1 milliard d'euros

II – LA SITUATION DE LA COMMUNE

Résultats prévisionnels 2016

Aucune dépense d'investissement importante n'a été réalisée en 2016 (hors travaux de rénovation du terrain de football synthétique).

Evolution des principaux postes budgétaires

Dépenses :

Les dépenses de personnel, d'un montant de 4 726 330 €, baissent de 3.03 % par rapport à 2015, elles représentent près de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général, d'un montant estimé de 2 346 000 € sont en baisse par rapport à 2015.

Les charges financières (intérêts d'emprunt) : diminution de 14.90 % par rapport à 2015.

Les dépenses d'investissement (chapitre 20, 21, 23) : les dépenses prévues ont été réalisées à près de 32 % du prévisionnel. Le montant total des dépenses réalisées se monte à plus de 1 529 860 €.

1 285 188 € environ de dépenses seront à reporter sur 2017.

1 024 346 € de capital auront été remboursés en 2016. L'encours de dette se monte à 5 078 947 € au 31 décembre 2016.

Recettes :

Les impôts et taxes : d'un montant de plus de 7 249 282 €, en augmentation de plus de 6.94 % par rapport à 2015. Ils représentent plus de 67% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et subventions : d'un montant estimé de plus de 2 351 252 €, en baisse par rapport à 2015 de près de 11.13 % due notamment à la baisse des dotations d'Etat et de la prestation de la Caisse d'Allocations Familiales (renouvellement du contrat enfance jeunesse, les prestations 2016 seront perçues en 2017).

Les emprunts et dette : un emprunt de 1 650 000 € a été souscrit auprès de la Banque Postale en 2016. Le versement des fonds est prévu pour mars 2017 afin de financer les travaux de rénovation du Château de Roberst.

239 681 € de recettes d'investissement sont à reporter sur 2017.

Mode de financement des dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont été intégralement financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Aucune hausse de la fiscalité n'a été appliquée en 2016.

Perspectives 2017

L'objectif d'élaboration du budget 2017 est de concilier un programme d'investissements ambitieux et le respect des équilibres financiers. Cette orientation implique une stabilité des dépenses de fonctionnement liées aux politiques publiques et aux charges de structure, en prenant en compte les faibles marges de manœuvre disponibles pour augmenter les recettes de fonctionnement.

Evolution des recettes

Globalement, les recettes de fonctionnement seront en baisse par rapport à 2016. Ce résultat est dû à des variations contrastées :

- un dynamisme des bases fiscales : au niveau des recettes fiscales, la loi des finances 2016 a fixé à 0.4 % l'augmentation des valeurs locatives Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), Taxe d'Habitation (TH) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Les bases des impôts directs ne sont pas encore définies. Cependant, il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts locaux pour 2017. L'évolution des recettes fiscales est cependant espérée à près de 0.60 %.
- une nouvelle baisse des dotations de l'Etat : le gel par l'Etat des concours financiers aux collectivités se traduit en fait par une diminution d'une partie de la DGF et des compensations d'exonération de la TH et TF.
- prévision de baisse des droits de mutation pour 2017, 300 000 € de taxes prévus en 2017 contre plus de 600 000 € perçus en 2016, année exceptionnelle au niveau des droits de mutation.

Evolution des dépenses

Les intérêts de la dette sont en diminution avec une estimation à 210 000 € contre 236 900 € en 2016 et ce malgré la souscription de l'emprunt auprès de la Banque Postale.

Les dépenses de personnel sont en augmentation par rapport au réalisé 2016, ceci est essentiellement dû aux augmentations de taux des cotisations patronales (CNRACL, ...), à la réforme des grilles salariales et au recrutement d'agents.

Les charges à caractère général, selon les premières prévisions, ne devraient pas évoluer fortement à la hausse par rapport au prévisionnel 2016.

Concernant les dépenses, les plus gros travaux feront l'objet d'un vote des Autorisations de Programme en Conseil Municipal, on peut d'ores et déjà estimer la dépense à 4 064 000 €. Celles-ci regroupent, entre autres, les travaux de rénovation du Château de Robersart, les enfouissements de réseaux, la vidéo protection et les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de performance énergétique ainsi que les sanitaires au Fort du Vert Galant.

Ces dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et l'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Dernière année de la concession, le Port de Plaisance s'est vu doté d'un budget de 81 069 € qui est réalisé à plus de 71 %.

Le budget 2017 se composera essentiellement de dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne gestion du Port. Les recettes étant composées principalement par la location des anneaux d'amarrage. A noter qu'à ce jour, 6 péniches (5 habitations et 1 commerciale) et une vingtaine de bateaux plaisanciers occupent le port. Au niveau investissement, outre de l'investissement courant, il n'est pas prévu de grosses dépenses.

Intervention de M. SAS, au nom de la liste « REUSSIR WAMBRECHIES, notre passion commune » (Présentation sur power point)

Pour cette année 2016, comme je vous l'avais indiqué lors de notre commission, les résultats de l'exercice sont relativement intéressants puisque nous avons des excédents dans la section de fonctionnement et des excédents dans la section d'investissement.

Des excédents conséquents puisque c'est près de 1 800 000 € dans le fonctionnement et 1 200 000 € pour l'investissement, c'est-à-dire que l'on repart globalement avec 3 000 000 € au départ de recettes à ventiler.

Bien sûr ce débat d'orientations et ce rapport d'orientations budgétaires ont pour but de vous présenter le contexte économique global de la France mais surtout ce qui est intéressant c'est le contexte économique de notre ville.

La croissance est une zone euro qui peine à retrouver son rythme de 2007/2008. L'économie française n'est pas au plus haut de sa forme non plus. Le PIB on peut estimer qu'il est en augmentation de 1.5 % puisque ce sont les prévisions globales économiques et j'en arrive à ce qui est le plus intéressant pour nous c'est une estimation du compte administratif 2016. Bien entendu ce sont des estimations qui sont susceptibles d'être légèrement modifiées et quand je dis « légèrement » c'est parce que les services ont l'habitude de travailler là-dessus et il est très rare que les résultats que l'on vous annonce lors du DOB soient très différents de ce que l'on vous annonce quand on vote le compte administratif.

Donc vous pouvez voir que les dépenses de fonctionnement ce sont élevées à un peu plus de 8 875 000 € alors que les recettes s'établissent à 10 750 000 € ce qui fait donc un résultat de fonctionnement de 1 875 000 €.

Il faut savoir qu'au niveau des charges à caractère général, nous avons budgété un peu plus de 3 millions donc vous voyez qu'on a réalisé 2 345 000 € alors que les charges de personnel ont été très bien contenues puisque nous sommes arrivés avec un différentiel d'à peu près 150 000 € en moins de ce qui était prévu.

Comme je l'ai expliqué en commission, cette différence est due au départ de 2 agents et à la mise en retraite d'un Directeur de service, ce qui fait, bien entendu, que les charges de personnel s'en retrouvent diminuées.

Le chapitre 65 qui est les « autres charges de gestion » a été réalisé à quasiment 50 %, le chapitre 66 « les charges financières », nous avions prévu 250 000 €, on a réalisé un peu moins de 230 000 € étant donné que notre endettement diminue d'année en année, il est évident que les charges financières diminuent d'autant. Les « charges exceptionnelles » de 67 000 € sur 108 000 € de prévu et le 014 qui est donc les « atténuations de produits », ça correspond au reversement de fiscalité aux différents syndicats.

L'opération d'ordre de section à section de 596 000 € vous retrouvez donc ce montant en recettes d'investissement ça correspond aux amortissements.

Au niveau des recettes, les « produits de services » sont supérieurs de 30 000 € à peu près à ce que nous avions prévu et la fiscalité directe est supérieure de 150 000 € à ce que nous avions prévu.

Les dotations sont légèrement supérieures aussi mais c'est plutôt grâce à une très bonne année sur nos opérations immobilières sur la ville.

Le chapitre 75 « les produits de gestion » de 34 000 €, les « produits financiers » nous n'en n'avons pas et des « produits exceptionnels » on en a pour 380 000 €, ce qui correspond aux opérations immobilières.

Les « opérations d'ordre de section à section », d'un montant de 3 182 € on ne va pas y revenir.

Donc nous avons réalisé 10 750 000 € de recettes pour 10 360 000 € de prévisions.

On prévoit toujours largement en dessous, ce qui est vraiment souhaité et souhaitable, mais on ne veut pas « gonfler » au budget des recettes que nous ne sommes pas sûrs d'avoir.

Pour l'investissement, au niveau des dépenses, nous sommes bien en dessous de ce que nous avions prévu car on réalise 1 500 000 € alors que nous avions prévu environ 4 000 000 €, ce qui fait une réalisation légère puisque cela fait 2 500 000 € non réalisés par rapport aux 1 500 000 € réalisés.

Les opérations patrimoniales, ce sont les ventes et les acquisitions et le remboursement du capital emprunté 1 024 000 €, ce qui fait un total des dépenses d'investissement évalué à 2 700 000 € alors que nos recettes s'établissent à 3 935 000 €, ce qui fait un excédent d'investissement exceptionnel d'1 222 000 € dû aussi à la décision modificative que nous avons fait au mois de décembre. Souvenez-vous, on avait augmenté le 1068 d'un million qui était prévu à 1 200 000 € mais pensant que nous allions devoir régler en fin d'année l'acquisition des terrains du quartier Est qui ne sera payée que cette année, d'où l'excédent qui n'est pas logique. Mais normalement nous aurions pu le payer si le notaire avait fait un peu plus vite.

Notre stratégie financière, c'est une gestion financière performante si j'ose dire en allant vers une baisse des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues, de budget à budget. Une baisse des recettes réelles de fonctionnement, c'est sûr si on regarde les lignes sur lesquelles nous pouvons agir directement c'est la ligne 73 qui concerne les impôts directs, mais comme nous avons pris un engagement de maintenir la pression fiscale à ce qu'elle était en 2016, on ne va pas augmenter cette ligne-là.

Les autres recettes qui viennent de l'Etat sont malheureusement toujours en diminution. Selon la dernière réunion que les services ont eue sur la Loi des Finances, nous aurons 180 000 € en moins que l'année précédente. Ce qui ne nous arrange absolument pas.

La mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux : les investissements que nous avons prévus sur cette année, c'est le Château de Roberst, bien entendu qui sera réparti sur deux exercices. Il devait l'être sur 2016 et 2017, malheureusement les aléas de différentes sortes ont fait que cette année nous n'avons rien réalisé sur le Château à part des études, ce sera donc reporté sur 2017. Il est évident que nous n'allons pas faire la totalité des travaux sur 2017 pour 3,5 millions et donc on va répartir cela sur les deux exercices 2017 et 2018.

Notre dynamisme des bases fiscales, ça j'en avais parlé.

Les structures du fonctionnement : la fiscalité directe représente 53 % alors que la fiscalité indirecte représente 16 % et les dotations de l'Etat à peine 17 %. Nous sommes dépendants des dotations de l'Etat mais qu'à hauteur de 17 %. Les subventions 5.60 % et les autres recettes, à peu près 8 %. On arrive à 9 800 K€ de recettes.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général représentent 32 % alors que les charges de personnel, un peu moins de 54 %. Les autres charges de gestion courante qu'il faut rattacher aux charges générales de 9 %, les charges financières 2.33 % seulement si j'ose dire et les autres charges un peu moins de 3 % soit 9 292 K€.

Ce qui permet de voir qu'à ce niveau-là nous sommes en excédent de 500 000 €.

Donc, comme je vous disais, évaluées avec prudence, sans augmentation de la pression fiscale, les recettes réelles de fonctionnement devraient diminuer de façon sensible (- 5.35 %), hors cession du patrimoine.

Bien entendu, il y aura des opérations de patrimoine cette année. Il y aura des acquisitions, il y aura des ventes, rien n'est signé donc on ne pourra pas en parler lors du budget. Cela viendra en cours d'année.

Globalement d'après ce que l'on a vu, ça devrait s'équilibrer.

Les dotations et compensations fiscales de l'Etat vont baisser de 16 % et une évaluation prudente des droits de mutation de plus de 300 000 €. Comme je vous avais dit on avait prévu 300 000 € en 2016 et on a quasiment doublé ce chiffre puisqu'on arrive à 600 000 € de droits de mutation. Mais bien entendu on ne peut pas préjuger de ce que sera 2017 donc en 2017 nous repartons sur 300 000 €.

Le budget 2016 se porte à 10 109 K€ et la prévision 2017 se porte à 9 742 K€ d'où une diminution de 3.63 %. Pour les dépenses réelles de fonctionnement, nous avons une diminution des intérêts d'emprunt de 12 % malgré la signature du nouvel emprunt avec la Banque Postale. Mais comme je vous avais dit, cet emprunt a été obtenu à 1.11 % ce qui permet d'avoir une charge globale de remboursement plus intérêt d'à peu près 80 000 € par an, ce n'est pas ça qui va peser sur les ratios de remboursement par habitant.

Nous aurons une augmentation des charges de personnel due à la réforme des différentes catégories, à l'augmentation des charges sociales et au recrutement de plusieurs agents.

Nous aurons également une augmentation des charges à caractère général due à un programme d'entretien des bâtiments communaux, nous avons pas mal de travaux à faire notamment au niveau de la performance énergétique et de l'accessibilité.

Le budget 2016 s'établissait à 9 511 K€, il est en diminution de 2.35 % pour s'établir en 2017 à 9 292 K€.

La gestion de la dette et de la trésorerie : Vous avez ici la structure par prêteur. Sont représentés sur ce tableau les différents financiers. En 2010, le montant, c'était 6 millions, donc 100 % de 6 M ici en 2020 ce ne sera plus du tout le même montant mais il y a toujours 100 % et vous voyez que les 1 650 000 € que nous avons empruntés à la Banque Postale qui sont représentés en 2017 leur part augmente d'année en année puisqu'en 2020 la Banque Postale va quasiment représenter 40 % de la totalité de notre endettement, c'est-à-dire que l'endettement des autres diminue grandement.

En reprenant la dette par prêteur nous avons pour le Crédit Foncier 36 %, la Caisse Française de Financement, 35 %, le Crédit Agricole 8 % et la Société Générale à peu près 20 %.

Comme c'est au 31/12/2016, l'emprunt de la Banque Postale n'est pas encore repris dessus. On l'intégrera pour 2017 quand l'emprunt sera repris, en mars, date limite de souscription.

L'évolution de la dette d'année en année : on ne reprend toujours pas les 1 650 000 € de la Banque Postale. Les intérêts sont de moins en moins importants (chapitre 66 du fonctionnement).

La part de remboursement en capital augmente légèrement et à partir de 2020 nous pouvons voir que les remboursements « capital + intérêts » ne vont plus représenter que 500 000 € par an. Alors qu'actuellement à 1 million de remboursement de capital et à peu près 250 000 € de remboursement d'intérêts.

Ce graphe va changer lorsque nous allons intégrer le prêt de la Banque Postale.

La charge future, en intérêts et en amortissement s'élève à 250 000 € pour arriver en 2032 à un petit 100 000 €. Dans l'optique où aucun emprunt ne vient s'ajouter à la dette actuelle.

L'encours par habitant et l'annuité par habitant : en 2011 nous étions partis avec 1 200 € pour l'encours/habitant et à 250 € pour l'annuité/habitant, en 2017, l'encours sera inférieure à 600 € et l'annuité sera inférieure à 150 € ce qui pourrait être comparable avec pas mal d'autres communes.

Les comparaisons sont toujours possibles mais il faut comparer ce qui est comparable.

Pour 2017, nous avons prévu des travaux structurants notamment l'effacement des réseaux rue Obert, rue du Maire Marquillies, rue de la Clef des Champs et rue des Ecoles, c'est une poursuite de nos travaux d'enfouissement des réseaux, nous n'avons pas fini. Le montant est évalué à 450 000 €. Le commencement des travaux de réhabilitation du corps central et de la charpente du Château de Robersart. Cela représente 1 600 000 € pour cette année et la mise en place de la vidéo protection, que l'on vous a promis. Si cela ne s'est pas fait plus tôt ce n'est pas de notre faute puisque nous attendions, nous espérions une subvention en 2016 que malheureusement nous n'avons pas eue. Ils nous ont dit peut être en 2017 mais comme ce n'est pas sûr non plus, on ne va pas attendre après une subvention alors nous y allons sans subvention pour environ 200 000 €.

Des autres opérations courantes : l'acquisition de terrains rue Obert et côté Emmaüs. Rue Obert c'est le terrain pour terminer l'aménagement du parc de Robersart, côté Emmaüs c'est pour la voie nouvelle. L'aménagement du parking côté mairie pour le personnel et les élus, la création de sanitaires au Fort du Vert Galant, les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux, dont je vous ai déjà parlé tout à l'heure et les travaux divers dans les bâtiments communaux.

Quelques équipements : acquisition d'un véhicule transporteur chiffrée à 22 500 € mais on pourrait trouver moins cher, du matériel informatique, il faut le changer régulièrement et là il s'agit d'un serveur, divers mobiliers, du matériel divers pour 106 000 € et des plantations pour 11 000 €.

Bien sûr tout ceci sera détaillé lors de l'élaboration du budget sur le programme d'investissement.

Intervention de M. BONTE, au nom de la liste « Pour Servir Wambrechies »

Nous voilà en réunion pour évoquer l'orientation budgétaire 2017.

Tout d'abord, il faut reconnaître que l'année 2016 a été une année en demi-teinte dans les dépenses d'investissements sauf la mise en place du terrain de football synthétique, donc nous nous trouvons dans des reports d'opérations 2016 pour 2017.

Les dépenses de personnel qui baissent de 3.03 % et qui seraient dues au fait de ne pas avoir eu à payer pendant 7 mois le remplacement de deux policiers municipaux et d'un directeur de service ?

Nous avons toujours des charges financières conséquentes (intérêts d'emprunts) qui se montent à 229 837 € pour 2016 et une prévision pour 2017 de 216 500 € soit un total de 446 337 €.

La dette se monte au 31 décembre 2016 à plus de 5 millions d'euros et une augmentation qui s'ajoutera pour 2017 de 650 000 €, nous resterons globalement à + de 4 millions d'euros pour 2017 sans compter les intérêts d'emprunts.

Après les finances parlons un peu des travaux au Château de Robersart dont nous espérons avoir un peu plus de détails : les travaux concernent-ils la charpente, la toiture, mais nous n'avons pas beaucoup parlé de la rénovation des façades ? Y compris en intérieur de façon à relooker les salles, je voyais que la tapisserie de la salle Juliette se décollait. Le montant des travaux 3 200 000 € sur deux exercices.

Nous nous inquiétons aussi du paragraphe cité dans le procès-verbal de la commission Finances du 18 janvier dernier qui parle d'une « consultation probable des banquiers dans le courant du premier semestre, afin de faire un tour d'horizon et évaluer leurs capacités financières à couvrir des besoins futurs ».

Ce qui laisse sous-entendre pour nous que vous pourriez encore emprunter en 2018 et/ou en 2019, notamment pour financer le complexe sportif et la salle multifonctionnelle dans le nouveau Quartier Est ?

Nous espérons aussi que l'année 2017 soit véritablement l'année de la mise en place de la vidéo protection, après toutes les tergiversations dans ce dossier depuis 2014.

En ce qui concerne le passage aux 10 000 habitants, celui-ci n'apportera pas forcément plus de dotations financières et bien au contraire, de nous en faire perdre certaines et impactera le budget de charges supplémentaires nécessaires.

En conclusion, notre souhait est de mettre fin à cette urbanisation galopante afin de garder un environnement de qualité et de faire le choix pour WAMBRECHIES du « BIEN VIVRE ».

M. SAS : Je voudrais vous répondre sur deux points bien précis. Je ne vois pas pourquoi vous additionnez les intérêts des emprunts de 2016 et 2017.

M. BONTE : Ça donne une idée de valeur, de somme en fait sur deux années. Ça nous coûte en intérêts d'emprunt.

M. SAS : Pourquoi sur deux années ? 2016 on va payer 230 000 €. Vous dites que ça fait 430 000 € sur deux années. Pourquoi vous additionnez les dépenses sur 2 ans et pas les recettes ?

M. BONTE : Il faut savoir ce que ça nous coûte !

M. SAS : C'est original.

M. BONTE : On aurait pu aller plus loin, reprendre en arrière, et ressortir tout ce que cela nous a coûté.

M. SAS : Vous pouvez dans ce cas revenir jusqu'en 2010. Comptablement je ne comprends pas de faire un bilan en faisant des frais sur deux ans pour un poste, mais ce n'est pas grave ...

M. BONTE : Il y a 229 000 € en 2016 et une prévision de 216 500 €

M. SAS : On va faire le compte administratif on ne va pas additionner deux années différentes.

M. BONTE : Vous l'avez dit vous-même qu'il y a une prévision pour 2017 de 216 500 €

M. SAS : C'est logique. On le voit dans le graphe.

M. BONTE : Chaque année il y a les intérêts d'emprunt.

M. SAS : Cette année il y a 200 000 €, il y aura 200 000 € l'année prochaine, mais je ne vois pas pourquoi vous parlez de 400 000 €.

M. BONTE : Ça donne une idée d'un montant.

M. SAS : Enfin admettons, c'est votre idée, ce n'est pas du tout la mienne. Ce n'est pas une façon de calculer du tout.

M. le Maire : L'addition trompe l'électeur. En 2016 on avait une charge de 200 000 € et en 2017 nous aurons toujours une charge de 210 000 €, mais ça ne s'additionne pas, ça c'est certain.

M. BONTE : On les aura toujours chaque année.

M. SAS : Tout à fait d'accord mais pas 400 000 €. Au niveau de la consultation des banques, moi c'est une habitude que j'ai pris de consulter les banques, elles aiment bien d'ailleurs, elles viennent chez nous.

M. BONTE : Ce n'est pas ce que dit la Cour des Comptes.

M. SAS : Oui elle a dit cela mais elle s'est trompée je vous ai déjà répondu 20 fois la dessus, je ne vais pas recommencer aujourd'hui. La consultation des banques n'engage à rien. C'est une relation que je tiens à avoir régulièrement avec les banquiers, on ne leur cache absolument rien, nous leur donnons systématiquement le compte administratif dès qu'il est établi, on voit avec eux ce qu'ils en pensent et ils ont aussi des outils qui sont assez performants et qui nous permettent de faire des prospectives et nous ça nous intéresse. Voilà pourquoi j'aime bien les recevoir.

M. BONTE : Ce n'est pas innocent quand on va consulter des banques. Si nous n'avons pas besoin d'elles on ne les consulte pas. C'est sous-jacent.

M. SAS : Ça pourrait être aussi parce que j'ai de l'argent à placer. Pourquoi vous me soupçonnez ?

M. BONTE : Ça c'est de l'humour !

M. SAS : Oui.

M. le Maire : Sur le Château, nous avons pris du retard pour l'essentielle raison que, vous savez très bien, dès que l'on fait de gros investissements, mon premier souci est d'aller à la recherche de recettes.

M. BONTE : Je suis d'accord c'est logique.

M. le Maire : J'ai obtenu 1 million par la MEL, 173 000 € auprès de l'Etat et j'espère obtenir encore un peu au niveau de l'Etat, cette année, 300 000 € voire 400 000 €. Donc tant que ces subventions ne sont pas accordées je n'attaque pas les travaux. Mais les dossiers continuent, nous devrions lancer l'appel d'offres dans peu de temps et au niveau des façades, nous avons également prévu leur rénovation sur la totalité du Château.

M. BONTE : Je suis désolé, nous n'avons pas eu de commission travaux et cela m'intéresse, c'était dans mon métier. Cela m'intéresse de savoir si ce sera des pierres, des briques, est-ce que ce sera hydrofugé, etc. ? Je me posais donc la question.

M. le Maire : C'est la charpente, la toiture, la reconstruction des châssis qui ont été détruits par le passé, la rénovation des façades et la mise en lumière du Château.

M. BONTE : C'est la totalité.

M. le Maire : Tout à fait.

M. BONTE : Très intéressant de le savoir. Ça n'a pas été dit souvent sauf à vos vœux où là on a parlé des façades. Avant jamais entendu parler des façades.

M. le Maire : Je vous l'annonce donc tout est prévu pour la totalité du château.

M. BONTE : Il y aura sans doute l'aménagement interne, la salle Juliette ne peut pas rester dans l'état où elle est.

M. le Maire : Bien sûr ensuite ce sera de l'entretien.

Concernant la vidéo surveillance, effectivement nous avons prévu de la réaliser mais comme vous l'a dit M. SAS, là aussi nous avons recherché et attendu les subventions. On nous les avait promises pour juin mais nous ne sommes pas une ville prioritaire. Nous n'aurons probablement aucune subvention et nous ne pouvons plus attendre. Donc nous la réaliserons sans subvention. Le dossier est prêt depuis un an mais nous n'avons pas pu le mettre en œuvre.

Concernant l'équipement sportif du quartier Est, évidemment nous avons acquis les terrains de l'Evêché et celui d'un agriculteur cette année, nous pensions les payer dans le budget 2016 mais ils seront repris dans le budget 2017, les actes sont signés, nous attendons le retour des hypothèques pour les payer, il restera un petit morceau, que l'on prévoit dans le budget 2017 pour Emmaüs pour réaliser la voie principale.

Concernant l'équipement proprement dit, j'ai toujours dit que celui-ci arrivera soit en fin de mandat, soit en début du prochain mandat et en fonction du résultat des finances, effectivement si on peut l'autofinancer on le fera mais s'il faut emprunter, on empruntera un peu. Nous avons toujours eu la politique suivante, dans la mesure où l'on fait des équipements de cette importance, ils doivent être supportés par plusieurs générations. Mais à partir du moment où nous construisons près de 700 logements dans ce quartier, il est vital pour la ville et ce nouveau quartier ainsi que pour les écoles.

Au niveau de l'urbanisation, une fois que l'entreprise NACARAT et ECOSPACE auront terminé leur programme dans 2, 3 ans, vous savez très bien que nous sommes en révision du PLU et le temps de faire de nouveaux programmes, nous aurons effectivement une petite pause dans les constructions nouvelles. Ceci dit, nous avons toujours autant de demandes de logements sur la ville, nous gérons 700 demandes ville et il n'y a pas que la ville de WAMBRECHIES qui construit beaucoup, autour de nous, vous avez Bondues, Marquette, car il y a une grande demande de logements pour raisons familiales, des couples qui se séparent, il y a de moins en moins de monde dans les maisons, nous sommes donc obligés de construire des logements.

M. BONTE : WAMBRECHIES n'absorbera pas toutes les demandes.

M. le Maire : Evidemment, il n'en a jamais été question mais ces constructions et ces quartiers se font dans un ensemble cohérent, architecture moderne, etc. et les gens qui viennent dans ces nouveaux quartiers, je peux vous assurer qu'ils apprécient la ville de WAMBRECHIES, je n'ai que des satisfactions.

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions** adopte le rapport de M. SAS.